

ANNEXE II

**Attestation de contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation
(levée de mise en consignation des produits animaux)**

I - Bases légales

* Loi n° 99-24 du 9 mars 1999 relative au contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation .

* Décret n° du , organisant l'intervention des médecins vétérinaires et des agents chargés du contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation .

II- Références de l'attestation de mise en consignation :

N° :

Date :

Signataire :

III- Contrôle sanitaire vétérinaire effectué :

- Contrôle d'identité Date :

- Contrôle physique Date :

IV- Examens et analyse de laboratoires :

- Nombre des échantillons prélevés :

- Nature des échantillons prélevés :

- Date de prélèvement des échantillons :

- Références des échantillons prélevés :

- Date d'envoi des échantillons aux laboratoires :

Références d'envoi des échantillons aux laboratoires :

- Identité des laboratoires ayant procédé aux examens et analyses :

.....

- Référence des bulletins d'examens et d'analyses :

- Résultat des analyses :

V: Observations particulières :

.....

VI : Décision : Au vu du contrôle effectué dans le cadre du contrôle sanitaire vétérinaire, la levée de la mise en consignation des produits animaux ci-dessous indiqués est ordonné :

- Nature :

- Pays de provenance :

- Nom de l'exportateur :

- Adresse de l'exportateur :

- Nom de l'importateur :

- Adresse de l'importateur :

- Moyens de transport (nature, références) :

- Date d'arrivée au point de passage :

- Poste d'inspection frontalier :

Date :

Médecin vétérinaire :

Signature :

Qualité du signataire :

Cachet officiel :